



## ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal se réunira le Jeudi 6 Avril 2023 à 20h30 à la Salle des Fêtes, 225 Chemin de Boulbennes, afin de traiter des questions suivantes :

- I- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
- II- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 FEVRIER 2023
- III- INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DELEGATION
- IV- DÉLIBÉRATIONS

### FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE

1. Taux des taxes directes locales pour 2023
2. Taxe Locale sur le Publicités Extérieures-tarifs 2024
3. Subventions aux associations pour l'année 2023
4. Attribution d'une subvention à l'association hôpital sourire (recettes du concert caritatif du 26 mars organisé par le service culturel)
5. Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
6. Coût de Fonctionnement d'un élève pour l'année scolaire 2022/2023
7. Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée pour l'année 2023
8. Compte de gestion 2022-Budget Principal de la Ville
9. Compte administratif 2022-Budget Principal de la Ville
10. Affectation des résultats de 2022 sur 2023
11. Budget primitif 2023-Budget principal de la Ville

### INTERCOMMUNALITE

12. Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne : éclairage public rond de l'église (Place de la Libération)

### URBANISME

13. Acquisition foncière pour la création d'un parking pour les agents et élus de la Mairie
14. Modification de propriétaire pour un échange foncier entre la commune de Seysses et la SCI Romy sur la zone Ségla

### RESSOURCES HUMAINES

15. Création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise (Catégorie C, tous grades) et d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi de techniciens (Catégorie B, tous grades) pour le poste de responsable du service espaces publics
16. Création d'un emploi aidé Parcours Emploi Compétences (PEC) à temps complet pour un poste polyvalent d'agent accueil Mairie et d'agent administratif du CCAS
17. Création d'un emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs (tous grades) pour un poste polyvalent d'agent accueil Mairie et d'agent administratif du CCAS
18. Création d'un emploi à temps non complet (17h30) d'Eduteur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS)

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire

Jérôme BOUTELOUP

